



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'à Mme Kermisch, ingénieure chez RWB Groupe SA et M. Hoenger, responsable section distribution de l'eau à l'office de la consommation qui vont présenter le projet de l'AIEBBM sous point 7.

2. Appel :

Excusés : Mmes Christine Bally, Lyne Berguer, Joëlle Wacht, MM. Vincent Barbay, Pierre Lang, Sébastien Rochat, Claude-Alain Zanchi

Sur 27 membres du Conseil, 20 sont présents, le quorum est donc atteint. Mme la Présidente ouvre la séance à 20h36.

3. Admissions – démissions – assermentations :

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, M. Cédric Jaquet est assermentée par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseiller.

4. Elections statutaires au sein du Bureau :

Mme la Présidente informe que M. Hervé Le Pezennec, scrutateur, Mme Evi Ammeter et M. Martin Baudin, scrutateurs suppléants, sont d'accord de reconduire leurs mandats. M. Vincent Barbay par contre souhaite mettre à disposition sa place comme scrutateur pour autant qu'un/e candidat/e se présente. C'est Mme Zara Flamigni qui se porte volontaire pour la fonction de scrutatrice. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, les scrutateurs sont donc élus par applaudissements.

Mme Linda Baudin, présidente informe que la Vice-Présidente, Mme Marie-Claude Delorme Le Pezennec, ainsi qu'elle-même sont également d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, elles sont élues par applaudissements. Le Bureau est donc au complet.

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2018 :

Personne ne souhaite prendre la parole. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec 3 abstentions, avec remerciements à la Secrétaire.

6. Préavis No 1/2019 de la Municipalité de Mollens relatif aux comptes 2018/rapport de gestion de la Municipalité de Mollens:

Le bilan de l'exercice 2018 montre des charges de CHF 1'718'686.51 pour des revenus de CHF 1'709'493.34 ce qui laisse un excédent de charges de CHF 9'193.17.

Thierry Meyer, président, lit le rapport de la commission de gestion :

La commission a eu à disposition les documents suivants :

- *Le rapport du 13 mai 2019 sur la révision des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 de la fiduciaire Fiprom SA.*
- *Les comptes de l'année 2018.*
- *Les extraits de procès-verbaux de séances ordinaires de la Municipalité, sous la présidence de M. Alexandre Rosset, Syndic.*
- *Le grand livre ainsi que toutes les pièces comptables.*

Le bilan de l'exercice 2018 montre des charges totales d'un montant de 1'718'686.51 pour des produits de 1'709'493.34 ce qui laisse un excédent de charges de 9'193.17. La vérification des comptes par pointages montre que les pièces justificatives examinées sont en accord avec le grand livre et donc par conséquent avec les comptes.

La commission de gestion tient à relever les points suivants :

- *La majorité des points ont été relevés dans le rapport de gestion de la municipalité.*
- *Les forêts (rubrique 32) un déficit de 65'873.40, soit quatre fois plus important que prévu au budget. Ceci s'explique par deux facteurs péjorant : moins de bois vendu et moins cher, ainsi que moins de subventions qu'en 2017, qui étaient à caractère unique.*
- *Un dépassement d'environ 17'000.—à la rubrique 3504.314 est à imputer à la rénovation de l'appartement des Tilleuls (anciennement loué par la famille Rod).*

La commission propose au Conseil Général de Mollens d'accepter les comptes 2018 tels que présentés et d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la municipalité.

En ce qui concerne le rapport relatif à la gestion, la commission de gestion avait demandé à obtenir une vue d'ensemble sur l'entretien et l'évolution du patrimoine immobilier de la commune. A ce titre, une réunion a été organisée le 22 janvier 2018 avec les présidents de la commission de gestion et la commission des bâtiments, sans donner lieu à davantage de suivi et d'information au jour de rédaction du présent rapport sur les comptes 2018. Une année après, la commission n'a toujours rien reçu de la part de la Municipalité.

En outre, la commission de gestion tient à informer la Municipalité qu'elle a été apostrophée par différents citoyens concernant l'entretien du village et de son patrimoine, ou encore l'état des routes et ses bordures dans le village, ou le tas de dégrappage près de l'ancienne déchetterie.

La commission de gestion est consciente de la charge croissante des activités pour la Municipalité qui doit toutefois maintenir une attention particulière à l'entretien du village et au bien-être de ses habitants.

La commission de gestion tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, M. Andreas Lüthi, Municipal, Mme Séverine Dehais, ancienne Boursière et Mme Félicia Jeanneret, Boursière, pour leurs explications dynamiques.

Mme Séverine Dehais, tient à remarquer que les comptes d'investissement ne sont pas bouclés correctement selon la loi et que le dépassement de crédit pour la rénovation du caveau de CHF 12'873.00 n'est pas mentionné correctement dans le préavis. Elle signale au Syndic qu'il aurait dû aiguiller la nouvelle boursière.

Mme Linda Baudin, Présidente, exprime le souhait de ne pas assister à un règlement de comptes. Ni la fiduciaire Fiprom SA ni la commission de gestion a mentionné des erreurs dans leurs rapports respectifs.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 1/2019 qui est accepté à main levée, avec trois abstentions.

Avant de passer au point 7, la Présidente donne la parole à Mme Kermisch et M. Hoenger pour la présentation du projet et pour répondre aux diverses questions des conseillers.

7. Préavis No 2/2019 de la Municipalité de Mollens relatif aux statuts de l'Association Intercommunale des Eaux de Ballens, Berolle, Mollens (AIEBBM) précédé d'une présentation :

M. Hervé Le Pezennec, Président-rapporteur de la commission ad hoc, lit le rapport de la commission :

La commission a assisté à une présentation du projet avec les deux autres communes concernées et deux représentants du canton. Elle s'est ensuite réunie deux fois pour étudier les statuts. A l'issue de ces séances une liste de remarques a été envoyée aux autorités communales. Ces remarques ont été ensuite transmises au canton pour analyse et adaptation des statuts.

La commission s'est réunie une dernière fois pour analyse du préavis No 2/2019 relatif à ces mêmes statuts. Elle stipule que ces nouveaux statuts conviennent au bon fonctionnement de l'association AIEBBM et propose au Conseil d'accepter ce préavis.

La commission tient à remercier le fait d'avoir proposé une séance d'information pour les trois communes et les intervenants qui ont permis d'avoir une très bonne idée du projet. Elle remercie aussi M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses explications complètes.

M. Nicolas Bally, membre de la commission de gestion, lit le rapport de la commission :

La commission de gestion s'est réunie plusieurs fois pour étudier le préavis mentionné. Elle a en outre assisté à une séance de présentation du projet avec les trois communes et les commissions ad hoc ainsi que des représentants du canton le 5 mars 2019 à Berolle

La commission a rendu un rapport à la Commune de Mollens daté du 25 mars sur le projet de statuts de l'Association intercommunale de Ballens-Berolle-Mollens (AIEBBM).

La majorité des amendements formulés ont été pris en considération et intégrés dans les statuts tel que présentés.

La commission tient à relever les points suivants dans les conclusions du préavis :

- *Au point 2 l'amortissement concerne un montant de 250'000.—tel que stipulé à l'article 24 des statuts.*
- *Le point 3 du préavis concerne une écriture comptable au bilan entre un fonds de réserve affecté au service des eaux 9.280.2 et un fonds de réserve général 9.282.6.*

La commission propose au Conseil Général de Mollens d'accepter le préavis 2/2019 tel que présenté.

La commission de gestion tient à remercier M. Alexandre Rosset, Syndic, pour ses explications aqueuses.

Personne ne souhaite prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 2/2019 qui est accepté à main levée, avec une abstention.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marcel Cuvit :

Mme Annick Rosset, Municipale, lit la réponse. Résumé :

Dans sa réponse, la Municipalité énumère les conclusions rapportées en 2016 par la commission des bâtiments ainsi que ses propres objectifs élaborés en novembre 2017. Elle fait le point de situation

des divers bâtiments à ce jour et évoque trois variantes qui font actuellement l'objet de réflexion au sein de la Municipalité :

1. *Vente des Tilleuls et du rural de l'auberge, apport d'environ CHF 1'250'000.00, réfection du collège, donc retour sur investissement, puis rénovation de la cantine sous forme de salle polyvalente.*
2. *Continuer à entretenir les Tilleuls, rénover le collège, vendre ou laisser le rural en attente, aménager les combles du caveau, l'église, entretien de la cantine.*
3. *Rénover le collège, entretien des immeubles actuels, rénovation d'une partie de la cantine, laissant un espace pour les caravanes (revenus).*

La Municipalité continue sa réflexion concernant les bâtiments communaux dans l'idée de ne pas mettre les finances de la commune dans le négatif et de devoir augmenter les impôts en conséquence. Le seul moyen d'y arriver est l'investissement dans des produits qui rapportent.

M. Jean-Marcel Cuvit trouve regrettable ce qui s'est passé depuis 2016. La commission voulait mettre le débat devant le Conseil pour que ce dernier se prononce dès le départ.

M. Thierry Meyer stipule que le Conseil doit pouvoir se prononcer sur des variantes, où on veut aller pour le bien de la population de Mollens.

M. Roger Santschy déplore que la commune a déjà perdu la poste, l'école, la déchetterie. Il se demande pourquoi on ne crée pas une salle villageoise dans une partie de la cantine pour les sociétés du village au lieu d'investir dans divers endroits (église, combles du caveau).

Plusieurs conseillers demandent à la Municipalité de commencer déjà avec un test d'amiante pour la cantine, qui ne coûte pas cher et met fin à l'incertitude.

9. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Annick Rosset, Municipale, lit le rapport de la séance de l'ASIABE du 2 mai 2019, élaboré par Mme Joëlle Wacht, déléguée :

- Assermentation de 3 membres : Mme Gras de Berolle, M. Delay de Cottens et Mme Mayor de Mollens.
- M. Goldenschue de Berolle remplace M. Schaub au CODIR et Mme Gatabin de Clarmont remplace M. Valcesia.
- Mme Rochat remplace M. Goldenschue comme vice-présidente jusqu'au conseil du mois de novembre et passera présidente à ce moment-là (la présidence intercommunale change chaque année).
- Mme Joëlle Wacht est élue scrutatrice remplaçante.
- Les comptes sont acceptés sans trop de remarques.
- Mme Stähli, responsable du parascolaire, fait un exposé sur les différents sites existants : 4 sites d'accueil, 139 enfants inscrits, 17 personnes engagées. Pour 2018 : 19'929 heures cumulées pour le parascolaire, la structure n'est pas complète, il y a encore de la place pour les enfants, cette structure est en voie de démarrage.
- Intervention du conseil d'établissement : l'incivilité de certains enfants dans les transports scolaires, dès la rentrée 2019-2020 le règlement des transports sera mis avec l'enclassement, les coûts des dégâts sont considérables, ce problème est récurrent.
- Une commission est formée pour faire le règlement du personnel : Mmes Mayor Nicole, Gilliéron Christine et Naar Karin.
- Mme Sylvette Lamercy est le nouveau membre de la commission des finances.

10. Informations de la Municipalité :

M. le Syndic transmet les remerciements du Syndic de Bière pour l'accueil du « Tour de Pays de Vaud » le premier juin dernier.

Il informe que l'employé communal est en arrêt maladie et que la Municipalité cherche quelqu'un pour dépanner.

Le Syndic évoque des problèmes avec les crépines dans le réservoir du Grand Marais et des soucis avec les pompes dans celui du Parc.

11. Propositions individuelles et divers :

Mme Linda Baudin, Présidente, lit une lettre de l'Union des Communes Vaudoises et met à disposition du matériel d'information.

M. Thierry Meyer tient à remercier la Municipalité pour l'organisation de l'évènement sur la biodiversité dans la commune et l'encouragement de poursuivre dans cette direction.

M. Martin Baudin demande s'il y a un retour sur sa question concernant les véhicules de l'armée qui passent dans le village.

M. Alexandre Rosset, Syndic, répond que le passage dans le village de Mollens est un axe essentiel dans le plan de circulation de la confédération et fait partie de la formation des conducteurs. Donc la Commune ne peut rien faire, mais d'éventuels dégâts peuvent être annoncés à l'armée.

M. Martin Baudin s'interroge concernant l'entretien des chemins communaux qui sont, pour certains, dans un mauvais état.

M. Andreas Lüthi, Municipal, s'exclame que c'est en premier lieu un problème de l'absence répétée de l'employé communal qui devrait faire respectivement organiser cet entretien.

Mme Célia Reber regrette que l'évènement sur la biodiversité soit tombé sur le même jour que le « Tir du Diable », donc les membres de la société de tir n'ont pas eu la possibilité d'y participer. Elle demande que le calendrier des activités dans le village soit mieux coordonné.

M. Eric Grosjean, Municipal, rétorque que ce n'était pas facile de fixer la date vu l'implication du Parc Jura Vaudois et d'un bureau d'études externe ainsi que l'état de la flore au moment voulu.

M. Roger Santschy, en tant que président de la Fanfare de Mollens, profite donc d'informer à temps de l'organisation du giron des musiques le 15 mai 2020 par sa société, sur le thème de « Irlande ».

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 22h30.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi